

# Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 10 septembre 2025

Liste des membres .....	2
I. Approbation du compte rendu du 4 juin 2025 .....	3
II. Proposition ou renouvellement des missions des référents Inspé .....	3
III. Fiche de poste des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) – campagne d'emploi 2026 (annexe 1) .....	3
IV. Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) 2025-2026 – 2 <sup>ème</sup> vague (annexes 2 à 9) .....	4
V. Demande de subvention pour un colloque autour de la maison du Père Castor (annexe 10) .....	5
VI. Demande de subvention pour un colloque Franco-Brésilien (annexe 11).....	5
VII. Examen du dossier d'accréditation et de la convention entre l'Université de Limoges et le Rectorat au sujet de la « licence professorat des écoles » (LPE) (annexes 12 et 13) .....	6
VIII. Point sur la réforme .....	7
IX. Questions diverses .....	7

## Liste des membres

### Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DONZEAU	Principal du collège Jean Moulin - Brive-La-Gaillarde
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN Et-EG – Académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC – Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association CEMEA
M.	MAÎTRE	Vice-Président Formation – Université de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

### Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BATTUT	ITRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	CORET	MCF - Université de Poitiers
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	REIX	Directeur de l'Atelier Canopé 87 – Limoges

### Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	GAUMET	Directrice adjointe du Premier degré - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h05.

Un tour de table de présentation est réalisé.

M. Obert informe les conseillers de la désignation par Mme la Rectrice de l'académie de Limoges de Mme Moulinot, directrice de l'école primaire de La Bastide à Limoges, pour succéder à Mme Perrier-Gay au sein de ce conseil.

Il ajoute que des élections seront prochainement organisées en vue du renouvellement du collège des représentants des étudiants ainsi que de celui des personnels administratifs.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

## **I. Approbation du compte rendu du 4 juin 2025**

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 4 juin 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, M. Obert soumet ce compte rendu au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	19	<b>Pour</b>	19	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## **II. Proposition ou renouvellement des missions des référents Inspé**

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, informe les conseillers que, pour l'année 2025-2026, des changements sont intervenus dans la prise de responsabilités pédagogiques à l'issue de la campagne de recrutement des formateurs en temps partagés et mis à disposition.

Suite à des départs, il est proposé au conseil d'institut de désigner deux nouvelles recrues en tant que chargées de mission :

- Mme Kacioui, conseillère principale d'éducation (CPE) depuis 2006, actuellement affectée au collège Anatole France, recrutée le 1<sup>er</sup> septembre 2025 en temps partagé à 25% comme chargée de mission pour le pôle Culture Métier commune (CMC) ;

- Mme de la Fournière, enseignante de lettres classiques depuis 2014, affectée au collège Maurice Genevoix de Couzeix, recrutée le 1<sup>er</sup> septembre 2025 en temps partagé à 100% comme chargée de mission du pôle École Inclusive.

Par ailleurs, il est également proposé la désignation de Mme Tavarner, professeure certifiée de lettres modernes au collège Louis Juvet de Bellac, en temps partagé à 33% pour coordonner la mise en œuvre de PIX+Edu en qualité de référente numérique.

M. Obert propose de passer au vote. Les désignations de Mme Kacioui, de Mme de la Fournière et de Mme Tavarner sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	20 (*)	<b>Pour</b>	20	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(\*) le nombre de votants est modifié suite à l'arrivée d'un conseiller

## **III. Fiche de poste des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) – campagne d'emploi 2026 (annexe 1)**

Le conseil examine une proposition de fiche de poste dont le profil recherché est celui d'un professeur des écoles titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF), avec une expérience avérée dans la formation d'enseignants du premier

degré. Ce recrutement vise à renforcer l'encadrement du premier degré, notamment sur le site de Guéret qui ne dispose à ce jour d'aucun titulaire, et à anticiper les besoins liés à la réforme de la formation initiale des enseignants et des conseillers principaux d'éducation. La fiche de poste sera publiée dans le cadre de la campagne d'emploi 2026.

Plusieurs conseillers notent que le poste semble très exigeant au vu de la liste des missions.

La discussion s'oriente ensuite sur un enjeu stratégique majeur : l'équilibre souhaité entre les personnels universitaires et les "personnels de terrain" dans le cadre de la mise en place de cette réforme. Selon M. Weil, professeur des universités en mathématiques à l'Inspé de l'académie de Limoges, ce recrutement, bien que nécessaire pour la gestion du premier degré, pourrait impliquer une baisse du pourcentage de personnels de terrain intervenant dans la formation, actuellement à 43% alors que le Ministère vise un objectif de 50%. M. Rouvellac précise que l'évolution du contexte de ressources humaines devrait permettre un rééquilibrage des quotités en faveur des personnels de terrain d'ici 3 ou 4 années. Il ajoute le dossier d'accréditation de la « licence professorat des écoles » (LPE) précise que certains formateurs récemment recrutés en tant que personnels enseignants de l'Université pourront apporter leur expérience et expertise du terrain. Cela laisse entendre une possible négociation avec le Rectorat pour que ces personnels puissent être comptabilisés comme "personnel de terrain" pendant quelques années après leur recrutement.

Mme Boussely, professeure agrégée de géographie à l'Inspé de l'académie de Limoges, se questionne sur le cas des directeurs des écoles d'application (DEA). Ces derniers interviennent beaucoup dans la formation des futurs enseignants du premier degré et ont une expérience de terrain très importante. Cependant, ils ne sont pas considérés comme « intervenants de terrain » dans la mesure où ils sont déchargés et qu'ils ne sont plus face aux élèves. Elle estime que ce point mériterait d'être réinterrogé.

M. Obert soumet cette fiche de poste au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	20	<b>Pour</b>	20	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

#### **IV. Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) 2025-2026 – 2<sup>ème</sup> vague (annexes 2 à 9)**

Le conseil est invité à se prononcer sur un ensemble de modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) pour l'année 2025-2026. Ces ajustements concernent plusieurs parcours :

- le master MEEF mention « Premier degré » : les modifications portent sur la nature et/ou la durée de l'évaluation dans certaines matières. Ainsi, pour la discipline « français », M. Lorenzo explique que l'objectif est de calquer davantage la durée de l'épreuve sur celle du concours. En ce qui concerne la discipline « Éducation Physique et Sportive » (EPS), Mme Gaumet, directrice adjointe de la mention premier degré à l'Inspé, indique que le choix du passage d'un contrôle continu à un examen terminal a pour but de garantir une évaluation plus authentique ;

- le parcours « Initiation aux métiers de l'Enseignement et de l'Éducation dans le système éducatif français » (iMEEF) : seule l'année universitaire est modifiée. M. Obert juge le volume horaire dédié à la préparation des épreuves écrites trop faible (16 heures). M. Rémondrière, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges et responsable de ce parcours, confirme que c'est peu mais il précise que cette offre est pensée comme un complément et non comme une préparation autosuffisante. M. Maître, vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), explique que le financement initialement attendu du Ministère pour financer les heures des modules de préparation au concours cette année ne devrait a priori pas être alloué. Il ajoute que l'Université de Limoges réfléchit en interne pour financer une partie de ces modules sur ses fonds propres afin de garantir la qualité de la formation préparatoire et de conserver une attractivité pour les formations futures ;

- le Diplôme d'Université « Formation de formateur » : les modifications demandées portent sur des ajustements horaires et visent à allouer plus de temps de formation à la mise en pratique et aux outils numériques.

L'ensemble des modifications demandées sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	20	<b>Pour</b>	20	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

**V. Demande de subvention pour un colloque autour de la maison du Père Castor (annexe 10)**

L’Inspé de l’académie de Limoges et la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines de Limoges se sont associés à la Maison du Père Castor afin d’organiser des journées d’étude consacrées à l’œuvre de M. Faucher, alias le Père Castor. Celles-ci se dérouleront du 13 au 15 octobre 2025. Elles seront également l’occasion de valoriser les relations franco-tchèques autour de la littérature de jeunesse. Les étudiants du Master « Métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation » (MEEF) mention « Premier degré » ainsi que ceux du « Parcours préparatoire au professorat des écoles » (PPPE) sont invités à y participer.

Aussi, à l’occasion cet évènement, le comité de programme du colloque sollicite une subvention d’un montant de 1 000 € auprès de l’Inspé.

M. Rouvellac remercie les collègues organisateurs. Il ajoute qu’il est conscient que ces colloques contribuent au rayonnement de l’institut et participent aussi à sa recherche. Cependant, il explique que, pour des raisons de maîtrise budgétaire, la direction de l’Inspé propose de financer l’évènement à hauteur de 500 €. Il souligne que la composante fournira également un soutien logistique et administratif.

M. Maître informe les conseillers que dans le cadre d’organisation de colloque, il est possible de demander une subvention auprès de la région sous réserve de respecter un calendrier très précis. Par ailleurs, il s’interroge sur le fait qu’aucun frais d’inscription ne soit demandé aux participants. M. Weil explique en partie cela par la volonté d’ouvrir largement l’évènement.

M. Lorenzo se demande pour quelle raison la FLSH n’a pas été sollicitée pour une contribution financière alors qu’elle est aussi partenaire de l’évènement. Il semble qu’il n’y ait pas d’explication particulière.

M. Obert soumet au vote la proposition d’accorder une subvention d’un montant de 500 € pour ce colloque consacré à l’œuvre du Père Castor. Cette proposition est approuvée à l’unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	20	<b>Pour</b>	20	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

**VI. Demande de subvention pour un colloque Franco-Brésilien (annexe 11)**

M. Obert indique qu’un second évènement est programmé les 6 et 7 octobre 2025 à l’Inspé de l’académie de Limoges. Il s’agit d’un colloque international franco-brésilien, organisé par l’Inspé et l’Institut de Recherche sur l’Enseignement des Mathématiques de Limoges (IREM) qui s’intitule « Production, circulation et appropriation des mathématiques et de leur histoire pour l’enseignement et la formation des enseignants ». M. Weil, co-organisateur et intervenant de ce colloque, précise que celui-ci s’inscrit dans un projet de recherche sur trois ans entre deux équipes de recherche brésilienne et française et qu’il portera essentiellement sur l’histoire et l’épistémologie des mathématiques. Les étudiants du Master MEEF mention « Second degré » parcours « Professeur de mathématiques » sont invités à y participer.

Les organisateurs de cet évènement sollicitent une subvention d’un montant de 750 € auprès de l’Inspé afin d’aider à la prise en charge de certains frais.

Comme pour la demande précédente, pour des questions budgétaires, la direction de l’Inspé propose une participation de 500 € ainsi qu’un appui logistique.

M. Obert soumet au vote la proposition d’accorder une subvention d’un montant de 500 € pour ce colloque franco-brésilien. Cette proposition est adoptée à l’unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	20	<b>Pour</b>	20	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## **VII. Examen du dossier d'accréditation et de la convention entre l'Université de Limoges et le Rectorat au sujet de la « licence professorat des écoles » (LPE) (annexes 12 et 13)**

Le conseil doit se prononcer sur le dossier d'accréditation ainsi que sur la convention avec le Rectorat au sujet de la LPE, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2026. Ces documents devront ensuite être validés par la CFVU et par le Conseil d'administration (CA) de l'Université de Limoges, avant de parvenir à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) pour le 30 septembre 2025. Cependant, M. Rouvellac précise que la convention étant actuellement en cours de finalisation, elle sera présentée lors du prochain conseil d'institut. M. Maître confirme qu'elle devrait être achevée d'ici la fin de la semaine et dès lors, être associée au dossier d'accréditation.

M. Rouvellac et M. Joussein, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, présentent le dossier d'accréditation au moyen du diaporama joint. Ils rappellent que la création de la LPE est un projet co-construit par l'Inspé, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH), la Faculté des Sciences et Techniques (FST) et le Rectorat de l'académie de Limoges.

La LPE a vocation à accueillir une cohorte de 50 étudiants en première année de licence (L1). Le traitement des candidatures s'effectuera via la plateforme *Parcoursup*. Des formations à destination des personnels de scolarité de l'Inspé sont prévues courant 2025-2026. Par ailleurs, pour pouvoir accueillir ces étudiants, M. Joussein précise que six salles, au minimum, ont d'ores et déjà été identifiées au sein de l'Inspé. Certaines d'entre elles vont être reconfigurées cette année afin d'être opérationnelles dès la rentrée 2026.

Les concours seront accessibles au niveau de la troisième année de licence (L3) dès le printemps 2026.

La maquette de la LPE est structurée autour de quatre blocs de formation, avec un volume horaire total de 1570 heures. Un poids important est accordé aux disciplines fondamentales (français, mathématiques) et une coloration "sciences" est maintenue. M. Rouvellac ajoute que trois langues vivantes seront proposées.

Cette licence, plus professionnalisante, intègre aussi 12 semaines de stage réparties sur les trois années de licence (L1, L2 et L3), avec une combinaison de stages massés et filés, incluant une possibilité de mobilité internationale. Il est prévu un nombre de semaine de stage plus important en L1 et L2 afin de libérer du temps pour la préparation au concours en L3. De plus, un stage « d'immersion » sera positionné très tôt durant le premier semestre permettant ainsi aux étudiants de s'assurer que cette formation leur correspond bien. Dans le cas contraire, une réorientation pourra être envisagée.

M. Donzeau, principal du collège Jean Moulin à Brive-La-Gaillarde, pense qu'il serait intéressant qu'un temps de stage soit consacré aux activités péri-éducatives afin de confronter les étudiants avec ce qu'il se passe en dehors de la classe. Mme Gaumet, directrice adjointe du premier degré, et M. Joussein répondent que l'objectif de ces stages est avant tout de faire découvrir aux étudiants la spécificité du premier degré. M. Blancher, Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription Haute-Vienne 6, approuve cela et ajoute qu'il serait intéressant pour les étudiants de leur proposer des stages au sein de certaines structures comme les instituts médico-éducatifs (IME), les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)...

Plusieurs points de vigilance sont mis en avant :

- l'équilibre entre les intervenants universitaires et les personnels de terrain : le dossier présente actuellement un ratio de 57% d'universitaires pour 43% de personnels de terrain, avec l'objectif d'atteindre le 50/50 d'ici 3 à 4 ans, comme l'exige le Ministère. M. Maître précise que l'engagement du Rectorat devra porter sur le financement des ressources humaines de l'Éducation nationale qui interviendront dans la licence, l'Université finançant de son côté ses propres ressources humaines.

M. Lorenzo note que le ratio indiqué pour le français dans le bloc 1 est 68/32 alors qu'il devrait en principe être de 70/30. M. Maître explique qu'il a fallu ajuster la méthode de calcul des ratios, ce qui a légèrement modifié le pourcentage final.

M. Lorenzo souligne ensuite que la répartition entre les intervenants universitaires et les personnels de terrain ne dit rien de la répartition entre premier et second degrés. Il est important de s'assurer que les

interventions des professionnels de l'Éducation nationale soient assurées par des représentants du premier degré car l'école et le collège ont des fonctionnements différents.

- l'adossement à la recherche : le dossier met en avant l'intervention de 32 enseignants-chercheurs de différentes composantes et de différents laboratoires de recherche, assurant 22% du volume de la formation. Il s'agit de garantir un lien fort avec la recherche et de préparer les étudiants à une poursuite en Master « Enseignement et Éducation » (M2E).

- la cartographie régionale : la concurrence potentielle avec d'autres académies qui pourraient ouvrir des LPE sur des sites plus proches de certains viviers d'étudiants fait craindre une concurrence accrue et un risque pour le remplissage de la formation à Limoges. Des sondages effectués montrent que les étudiants choisissent prioritairement leur lieu de formation en fonction du taux de réussite au concours dans l'académie et du coût de la vie universitaire. M. Maître souhaite relativiser ces éléments et ajoute que la qualité de vie et une vie étudiante dynamique font également partie des critères que prennent en compte les étudiants au moment de choisir leur lieu de formation.

Malgré ces défis, M. Rouvellac souligne l'avancement du projet. M. Rouvellac et M. Maître remercient l'ensemble des équipes qui travaillent à l'élaboration de cette LPE.

M. Obert soumet le projet de dossier d'accréditation de la LPE au vote. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	20	<b>Pour</b>	19	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

### VIII. Point sur la réforme

M. Rouvellac annonce que le travail va se poursuivre activement sur deux fronts :

- d'une part, la finalisation des maquettes détaillées de la LPE dont le dépôt est prévu fin décembre 2025 ;

- d'autre part, le lancement de la réflexion sur le futur Master M2E dont le dossier d'accréditation est attendu à la DGESIP pour le 31 octobre 2025 et les maquettes, pour le mois de mars 2026.

Un travail de concertation entre les groupes de travail de la LPE et du M2E sera nécessaire. Ces derniers seront sollicités dans les prochains jours.

### IX. Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été soulevée, M. Obert remercie les conseillers et rappelle que le prochain conseil d'institut est fixé au 8 octobre 2025 à 14h00. Il clôt la séance à 16h20.

Le Directeur de l'Inspé  
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut  
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN